

REPUBLIQUE FRANCAISE Commune **BOURBONNE LES BAINS** **DEL-2022- 41**

DEPARTEMENT  
Haute-Marne

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de conseillers :**

~ en exercice 19  
~ présents 15  
~ votants 17  
~ absents 2

**Du mercredi 27 avril 2022**

L'an deux mille vingt-deux le 27 avril, à Salle du Conseil Municipal à 19H00.

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

**OBJET**

**Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) au 34 rue de Bourgogne à Bourbonne les Bains**

Étaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Claude PETIOT, Patrick BREYER, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Sébastien HUMBLLOT, Amélie MOLTER, Aurélie LAVILLE, Sabine SAVARD.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 28 avril 2022 et que la convocation du Conseil avait été faite le 22 avril 2022

Procurations : Lydia FALLOT à Sébastien HUMBLLOT, Damien CORNU à Emilie BEAU

Étaient absents excusés : Lydia FALLOT, Damien CORNU

Étaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Céline CARBILLET

Madame Amélie MOLTER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*VU le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*VU le Code de l'Urbanisme,*

*VU la délibération n°2020/7 « Délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire – alinéa n°15 » du 09 juin 2020,*

*VU la délibération n°2019\_018 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Savoir-Faire en date du 21 février 2019,*

*VU la DIA n°05206022B0015 reçue le 28 février 2022 à la Commune de Bourbonne les Bains émanant de Maître Nicolas GENDROT pour la vente des parcelles cadastrées section B n° 137, 138, 139, 282, 283, 663, 664, 727, 729, 763, 775, 776 et 783,*

**CONSIDÉRANT** que la Commune de Bourbonne les Bains a eu connaissance de l'intérêt d'une entreprise pour l'acquisition de ces parcelles,

**ATTENDU** que ladite entreprise n'a pas fourni assez d'éléments pour permettre à la Commune d'exercer, par délégation de la Communauté de Communes des Savoir-Faire, son droit de préemption,

Envoyé en préfecture le 28/04/2022

Reçu en préfecture le 28/04/2022

Affiché le 28/04/2022

ID : 052-215200403-20220427-DEL2022\_41-DE

*ATTENDU que, si cette éventuelle acquisition porte sur une opération tendant au Développement Economique, compétence exercée par la Communauté de Communes des Savoir-Faire, il est donc difficilement envisageable que la Commune de Bourbonne les Bains exerce son droit de préemption dans ces conditions,*

Monsieur le Maire présente la Déclaration d'Intention d'Aliéner reçue par courrier à la Commune de Bourbonne les Bains le 28 février 2022 de Maître Nicolas GENDROT, Notaire, sis 7 rue du Breuil 52500 FAYL BILLOT.

Il indique au Conseil Municipal qu'il ne souhaite pas préempter cette vente relative aux parcelles cadastrées section B n° 137, 138, 139, 282, 283, 663, 664, 727, 729, 763, 775, 776 et 783 sises 34 rue de Bourgogne à Bourbonne les Bains de la société « Les Ateliers de Langres » représentée par la HOLDING PLUBEL pour un montant de 700 000.00 €.

La délibération et la Déclaration d'Intention d'Aliéner seront transmises au Notaire en charge du dossier et à la DDFIP des Vosges.

Monsieur le Maire demande donc à l'assemblée l'accord pour ne pas exercer son droit de préemption et l'autorisation pour signer tous les documents afférents à cette affaire.

Le Conseil Municipal décide de délibérer et de procéder au vote.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De ne pas exercer le droit de préemption pour la vente des parcelles cadastrées section B n° 137, 138, 139, 282, 283, 663, 664, 727, 729, 763, 775, 776 et 783 sises 34 rue de Bourgogne à Bourbonne les Bains,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 28 avril 2022

Le Maire



Monsieur André NOIROT